CONVENTION COMPLÉMENTAIRE

Entre

Worldline Suisse S.A.

Hardturmstrasse 201
8005 Zürich
(ci-apès „**Worldline**“)

Et

Membre du

ASMAS

Nom: _____

Adresse: _____

_____

_____
(ci-après le «partenaire affilié»)

Numéro de partenaire affilié Worldline _____

TABLE DES MATIÈRES

1 GÉNÉRALITÉS 3

2 CONVENTION PRINCIPALE 3

3 CONDITIONS SPÉCIALES 3

3.1 CONDITION DU COMMERCE À PRÉSENCE ET À DISTANCE DANS LE « MODÈLE IC ++» 3

3.2 CONDITIONS DU COMMERCE À PRÉSENCE MAESTRO CH DANS LE « MODÈLE BLENDED » 4

3.3 CONDITIONS DU COMMERCE À PRÉSENCE ET À DISTANCE DANS LE « MODÈLE BLENDED » 4

4 COMMISSION MINIMALE 4

5 ADAPTATION DES CONDITIONS EN CAS DE CHANGEMENT DE VOLUME 4

6 DYNAMIC CURRENCY CONVERSION – DCC 4

7 CONDITIONS SPECIALES POUR LES TERMINAUX 5

7.1 CONDITIONS SPECIALES POUR L'ACHAT DE TERMINAUX 5

7.2 CONDITIONS SPECIALES POUR LA LOCATION DE TERMINAUX 5

7.3 PACKS DE SERVICES POUR TERMINAUX 6

8 TAP-ON-MOBILE 7

9 CONFIDENTIALITÉ 7

10 DIVULGATION D'INFORMATIONS À ASMAS 7

11 ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION 7

12 CONSEQUENCES DE LA RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION COMPLEMENTAIRE 8

© Worldline

1 Généralités

Le partenaire affilié a conclu une «convention-cadre pour le paiement sans numéraire» avec Worldline. Le partenaire affilié est membre de **ASMAS** et a donc la possibilité de bénéficier des conditions prévues dans la «convention relative aux les conditions spéciales» conclue entre Worldline et **ASMAS**

2 Convention principale

La convention-cadre relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire et tous les éléments constituants prévalent sur la présente convention complémentaire, sauf en ce qui concerne les conditions spéciales.

3 Conditions spéciales

Pour l'acceptation des moyens de paiement ci-après, les conditions suivantes s'appliquent au partenaire affilié sur la base du bouquet de prestations conclu dans la convention avec **ASMAS.**

Taux de commission pour les transactions par cartes de crédit/débit EMV/ep2
«Merchant categories»:, MCC 5941 Articles de sport et vêtements de sport
Magasins de vêtements MCC 5651_MCC 5949_MCC 5699

3.1 Condition du commerce à présence et à distance dans le « Modèle IC ++»

Les frais de service suivants ne comprennent pas les frais d'interchange et de l'organisme de cartes.
Comparaisons: www.worldline.com/merchant-services/interchange www.worldline.com/merchant-services/schemefees

Cartes de credit	Chiffre par ans 0 – 500´000 CHF	Chiffre par ans 500´000 – 1 Mio. CHF	Chiffre par ans 1 Mio. CHF - 2 Mio. CHF	Chiffre par ans 2 Mio. CHF - 5 Mio. CHF
Mastercard	0,40%	0,35%	0,30%	0,28%
Visa	0,40%	0,35%	0,30%	0,28%
Diners/Discover	0,40%	0,35%	0,30%	0,28%
Union Pay	0,40%	0,35%	0,30%	0,28%
JCB	0,40%	0,35%	0,30%	0,28%

Cartes de débit	Chiffre par ans 0 – 500´000 CHF	Chiffre par ans 500´000 – 1 Mio. CHF	Chiffre par ans 1 Mio. CHF - 2 Mio. CHF	Chiffre par ans 2 Mio. CHF - 5 Mio. CHF
Debit Mastercard	0,32%	0,31%	0,30%	0,28%
Maestro International	0,32%	0,31%	0,30%	0,28%
Visa Debit	0,32%	0,31%	0,30%	0,28%
VPAY	0,32%	0,31%	0,30%	0,28%

© Worldline

3.1.1 Détermination des conditions

Les conditions relatives aux cartes de crédit sont déterminées sur la base du volume cumulé des transactions par carte de crédit sur la période de l'année civile précédente.
Les conditions relatives aux cartes de débit sont déterminées sur la base du volume cumulé des transactions par carte de débit sur la période de l'année civile précédente.

3.2 Conditions du commerce à présence Maestro CH dans le « Modèle Blended »

Moyen de paiement	Frais par transaction
Maestro CH	CHF 0.15

3.3 Conditions du commerce à présence et à distance dans le « Modèle Blended »

Moyen de paiement	Frais par transaction Commerce à présence	Frais par transaction Commerce à distance
TWINT	0,89%	0,89%
Alipay	1,80%	2,00%
WeChat Pay	1,80%	2,00%

4 Commission minimale

La commission minimale pour est de CHF 0.20 par transaction pour toutes les marques, à l'exception de TWINT.
Le tarif minimum pour les transactions TWINT est de CHF 0.15 par transaction.

5 Adaptation des conditions en cas de changement de volume

En cas de changement de volume, la reclassification a lieu à la demande du client une fois par an, en mai de chaque année, sur la base des chiffres d'affaires des 12 mois précédents. Le remboursement rétroactif est exclu.

6 Dynamic Currency Conversion – DCC

Le remboursement DCC est de 1.40 % par transaction convertie

© Worldline

7 Conditions spéciales pour les terminaux

7.1 Conditions spéciales pour l'achat de terminaux

Modèle	Prix d'achat	Coûts du paquet de services "Pro" p.a. (selon PL CHF 290.-)
DX 8000 terminal mobile Android avec imprimante	750 CHF (selon PL 1'290 CHF)	180 CHF
Pinpad RX 5000	750 CHF (selon PL 1'190 CHF)	180 CHF
EX 8000 terminal mobile Android sans imprimante	690CHF (selon PL 990 CHF)	180 CHF
Pinpad Saturn 1000	950 CHF (selon PL 1490 CHF)	180 CHF

Lors de l'achat d'un terminal, la conclusion d'un pack de services est obligatoire.

Les membres de **ASMAS** reçoivent le pack de services "Pro" lors de l'achat du terminal au prix du pack de services "Comfort" pour 180 CHF par an.

7.2 Conditions spéciales pour la location de terminaux

Lors de la conclusion d'un nouveau contrat de location de terminal, les trois premiers mois de loyer sont offerts.

Modèle	Loyer mensuel incl. Paquet de services Comfort	Loyer mensuel incl. Pack de services Pro
DX 8000 terminal mobile Android avec imprimante	42 CHF (selon PL CHF 49)	60 CHF (selon PL CHF 65)
Pinpad RX 5000	35 CHF (selon PL CHF 43)	53 CHF (selon PL CHF 60)
EX 8000 terminal mobile Android sans imprimante	29 CHF (selon PL 36 CHF)	37 CHF (selon PL CHF 45)
Pinpad Saturn 1000	45 CHF (selon PL 53 CHF)	59 CHF (selon PL 70 CHF)

© Worldline

7.3 Packs de services pour terminaux

	Light*	Comfort	Pro
Exploitation du système	•	•	•
Hotline gratuite	•	•	•
Journal des transactions	•	•	•
Mise à jour du logiciel	•	•	•
Dépannage		Envoi par courrier	Sur place dans les 24 h les jours ouvrables
Extension de garantie			•
Mise en service et instruction sur place			•
Changement de site			•

*valable uniquement pour les terminaux d'achat

Exploitation du système

- Nous veillons au maintien du fonctionnement des systèmes nécessaires au traitement des transactions par carte.

Hotline gratuite 7 x 24 heures

- Notre équipe d'assistance vous aide à répondre à toutes vos questions sur le terminal de paiement - gratuitement, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Journal des transactions

- Le journal des transactions vous permet d'avoir une vue d'ensemble de vos transactions sans numéraire avec les moyens de paiement acceptés au point de vente (POS) et dans la boutique en ligne. Vous recevez chaque jour par e-mail le bouclement journalier clairement structuré.

Mise à jour du logiciel

- Dès qu'un logiciel actualisé est disponible, il est automatiquement installé sur votre terminal. Nous garantissons ainsi que votre terminal est toujours à la pointe du développement logiciel et qu'il répond aux normes de sécurité les plus élevées.

Dépannage :

- Envoi par courrier

Vous envoyez l'appareil défectueux et vous le recevez en retour par la poste, réparé et révisé.

- Sur place dans les 24 heures les jours ouvrables

Du lundi au samedi (08:00 - 18:00), vous bénéficiez d'un dépannage sur place dans les 24 heures. Que ce soit par le biais d'une réparation ou d'un terminal de remplacement.

Extension de garantie

- La garantie étendue couvre toutes les pannes et tous les défauts, à l'exception du vandalisme, du vol, de la perte et des dommages intentionnels.

Mise en service et instruction sur place

- Un technicien de service installe le terminal de paiement sur place et le met en service (rendez-vous à convenir par téléphone).
  Il vérifie et teste, dans la mesure du possible, les moyens de paiement et les prestations supplémentaires mis en ligne pour vous et s'assure ainsi de leur bon fonctionnement.
- Vous et votre personnel de vente recevez sur place une formation détaillée sur l'utilisation du terminal de paiement avec toutes ses particularités et les prestations supplémentaires qui sont mises en ligne pour vous.

© Worldline

Changement de site

- Si votre magasin dispose de plusieurs sites, les terminaux de paiement peuvent être déplacés au sein de vos sites sans frais supplémentaires.

8 Tap-on-Mobile

Acceptation des paiements via un smart device (Android 10 minimum) et I.O.S

Frais de mise à disposition uniques pour les membres de ASMAS CHF 89.- au lieu de CHF 99.-
Frais de maintenance mensuels par licence CHF 6.90

La conclusion d'un contrat Tap-on-Mobile est obligatoire.

9 Confidentialité

Soumises au sceau de la confidentialité, cette convention complémentaire et les conditions spéciales accordées au partenaire affilié ne doivent pas être rendues accessibles à des tiers.

10 Divulgation d'informations à ASMAS

La partie contractante autorise expressément le Worldline à communiquer au **ASMAS** les conditions du présent accord complémentaire ainsi que les ventes réalisées dans le cadre de cet accord complémentaire.

11 Entrée en vigueur, durée et résiliation de la présente convention

La présente convention spécifique entre en vigueur dès sa signature par le partenaire affilié.

La durée de la présente convention complémentaire est limitée à la durée de la «convention relative aux conditions spéciales».

La présente convention complémentaire est réputé résiliée ou dissoute dans les cas suivants:

- Si **ASMAS** ou Worldline résilient la « convention relative aux conditions spéciales »
- Si le partenaire affilié se retire de **ASMAS**
- Si Worldline ou le partenaire affilié résilient la « convention-cadre relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire »

© Worldline

12 Conséquences de la résiliation de la présente convention complémentaire

Si la lettre annexe est annulée suite à la résiliation de la «convention relative aux conditions spéciales» entre Worldline et **ASMAS** ou si le partenaire affilié se retire de **ASMAS**, les conditions spécifiées dans la «convention relative à l'acceptation de moyens de paiement sans numéraire» sont à nouveau intégralement applicables.

Lieu, Date: _____

_____

signature en bonne et due forme du partenaire affilié

_____

Nom en caractères d'imprimerie

Lieu, Date: _____

_____

signature en bonne et due forme du partenaire affilié

_____

Nom en caractères d'imprimerie

Veuillez envoyer toutes les pages de l'accord complémentaire dûment complétées et signées à :

sideletter_onb.ch@worldline.com

© Worldline